

Click to prove  
you're human





















## Ouverture lep 2025

Par Olivier Cheilan Publié le 11/02/2025 à 17h17 Livrets Analyse Les plafonds de ressources à ne pas dépasser ont été revalorisés de 1,8%, voici nos estimations de correspondance en terme de revenus mensuels. Les plafonds de ressources à ne pas dépasser pour ouvrir ou conserver un Livret d'épargne populaire (LEP) évoluent généralement en fonction de l'inflation afin de protéger le pouvoir d'achat des épargnants aux revenus modestes et de stimuler l'épargne populaire.Ces plafonds sont indexés sur la revalorisation des tranches du barème de l'impôt sur le revenu qui est elle-même, en principe, revalorisée chaque année par rapport à l'inflation hors tabac. Pour 2025, une indexation de +1,8% a finalement été retenue. Pour un couple sans enfant (2 parts), le plafond de ressources 2025 passe par exemple de 34.393 € à 35.012 €.Revenu fiscal de référence et revenus mensuelsCes plafonds se rapportent au dernier revenu fiscal de référence (avis d'imposition 2024 ou 2025 quand il sera disponible). Si votre revenu fiscal dépasse le plafond pendant une année mais qu'il repasse en dessous l'année suivante, le LEP peut être conservé. En cas de dépassement deux années de suite, la banque devra par contre le fermer.Nous avons estimé dans le tableau ci-dessous les revenus nets mensuels auxquels correspondent ces nouveaux plafonds de revenus. Pour un couple marié avec un enfant, une limite de revenus d'environ 3.800 € par mois correspond par exemple à une personne au SMIC et l'autre avec un peu plus de 2.400 € net par mois. Chacun peut ainsi détenir un LEP.PLAFONDS DE RESSOURCES A NE PAS DÉPASSER POUR OUVRIR UN LEP en 2025Revenu fiscal de référenceRevenus nets par moisSource - Boursier.com1 part (célibataire)22.823 €2.113 €1,5 part (personne seule avec 1 enfant)28.918 €2.678 €2 parts (couple)35.013 €3.242 €2,5 parts (couple avec 1 enfant)41.108 €3.806 €3 parts (couple avec 2 enfants)47.203 €4.371 €3,5 parts53.298 €4.935 €4 parts (couple avec 3 enfants)59.393 €5.499 €Par part supplémentaire+6.095 €+564 €Un taux de rémunération appelé à poursuivre sa baisseA 3,5% aujourd'hui. Il faut s'attendre à une nouvelle baisse du taux de rémunération du LEP cette année mais très probablement amortie par un nouveau geste du gouvernement. Lors de la prochaine révision des taux de rémunération de l'épargne réglementée au 1er août 2025, le taux théorique du LEP pourrait se situer d'après nos premières estimations à 2,5% ou 2,6% sur la base de la formule de calcul donnant un taux de 2% ou 2,1% pour le Livret A. L'hypothèse la plus probable serait alors que le gouvernement continue de soutenir l'épargne populaire en plaçant le taux du LEP à 3%. Le livret d'épargne populaire (LEP) reste une solution d'épargne attractive en 2025 avec un taux avantageux réservé aux ménages modestes. Toutefois, il faut respecter des plafonds de revenus. Découvrez les nouveaux seuils fixés cette année et vérifiez votre éligibilité pour ouvrir ou conserver votre LEP. Le livret d'épargne populaire est un placement sécurisé offrant un taux d'intérêt attractif, mais réservé aux épargnants aux revenus modestes. Chaque année, des plafonds de revenus sont réévalués pour déterminer l'éligibilité des détenteurs et des nouveaux souscripteurs. Cette année, ces seuils ont été mis à jour. Êtes-vous toujours éligible à ce livret avantageux ? Découvrez les nouveaux critères de revenus et assurez-vous de pouvoir conserver ou ouvrir votre LEP en toute sérénité. Mauvaise nouvelle pour les épargnants : il était confirmé que les taux du Livret A et du LEP allaient baisser le 1<sup>er</sup> février. Depuis cette date, le rendement des livrets réglementés (Livret A, LDDS, LEP) a diminué. Pourtant, le livret d'épargne populaire reste une option très attractive. Son taux, qui aurait dû chuter à 2,9 % en raison de l'inflation et du niveau du Livret A, a finalement été maintenu à 3,5 %. Il demeure donc nettement plus avantageux que le Livret A et le LDDS, dont la rémunération est désormais fixée à 2,4 %. Bien que le LEP reste un placement sécurisé cette année, il n'est pas accessible à tous. En effet, ce livret est réservé uniquement aux épargnants qui possèdent des revenus modestes. Pour y souscrire ou le garder après la souscription, les revenus ne doivent pas dépasser un seuil précis. En raison de la censure de l'ancien gouvernement et de la suspension du projet de loi de finances pour le compte de cette année, les plafonds fixés n'étaient pas encore connus, indique Capital. Pour rappel, les intérêts générés par ce placement sont calculés entre le 1<sup>er</sup> et le 16 du mois et s'ajoutent une fois au capital placé au 31 décembre. Le plafond fixé pour un célibataire Le problème a été réglé depuis le 3 février grâce à l'utilisation de l'article 49-3 de la Constitution pour adopter le budget. Ce texte prévoit une revalorisation de 1,8 % des tranches du barème de l'impôt, une hausse qui s'applique également aux plafonds de ressources 2024 pour l'ouverture d'un LEP. Ainsi, les nouveaux seuils de revenus à ne pas dépasser en 2025 pour ouvrir ce livret sont désormais établis. Pour souscrire un LEP cette année, une personne seule ne doit pas percevoir plus de 22 822,54 euros. Le plafond fixé correspond au RFR présent dans l'avis d'imposition reçu à l'été 2024 et portant sur les revenus de l'année N-2. Au cas où les revenus de l'année N-1 indiqués sur l'avis de cette année sont supérieurs au plafond, l'ouverture d'un LEP reste toujours possible. Pour cela, le concerné doit s'assurer que ses revenus sur l'une des années sont inférieurs au nouveau plafond pour être éligible au livret d'épargne populaire. Quels sont les plafonds de revenus pour un couple avec enfants ? Les plafonds de revenus pour un couple varient suivant la composition de la famille. Pour un couple marié ou pacsé ayant deux enfants, le revenu fiscal de référence à ne pas dépasser est fixé à 47 201,61 € pour un an. Pour un parent et un enfant, le plafond à ne pas dépasser cette année est de 25 870,434 € et il augmente progressivement en fonction des parts fiscales dans un foyer. Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2023, le plafond du livret d'épargne populaire a été relevé à 10 000 €, hors intérêts capitalisés, contre 7 700 € auparavant. Cette augmentation a été officiellement actée par le décret n° 2023-901 du 28 septembre 2023. Ainsi, un couple ayant chacun un LEP peut désormais y déposer jusqu'à 20 000 €. Toutefois, une fois le solde du livret atteint ou dépassé ce seuil réglementaire de 10 000 €, aucun versement supplémentaire n'est autorisé. Par ailleurs, il est possible de cumuler le livret d'épargne populaire et le livret A qui sont deux livrets réglementés.